

Janvier 2012

**Syndicat Force Ouvrière
des Hospitaliers de Chartres**
Poste 1680



inFO du CH de Chartres

2012 ... Cela sera sûrement ...

1/ 5 : 1 agent sur 5 de la Fonction Publique perçoit une indemnité différentielle, permettant fin décembre de maintenir son salaire au niveau du SMIC revalorisé. Selon le Ministère 890 000 fonctionnaires gagnent moins que le SMIC sans cette indemnité.

Depuis 2000 les personnels ont perdu plus de 12% de pouvoir d'achat, un vrai plan d'austérité pour les Fonctionnaires !

97 branches du secteur Privé sur 175 ont des minima inférieurs au SMIC.



Retraite par points : un syndicat et un parti politique propose une réforme des retraites pour 2013, la retraite à points, FO s'y oppose, cela va dans le même sens que la retraite par capitalisation. Des points ? En fonction du métier nous obtiendrions des points, ces points seraient cumulés et, à l'âge du départ à la retraite, additionnés, pour obtenir le montant de pension. Il suffirait de multiplier les points par une valeur de point ce qui nous donnerait notre pension. Une fumisterie ! On le voit depuis 2000 l'état a gelé notre valeur du point d'indice déterminateur de nos revenus. En nous faisant perdre plus de 12% de pouvoir d'achat ! Il est vrai que ce syndicat est un des signataires de la mise en place de la P.F.R qui vise à détruire nos primes

Mutualisation des Hôpitaux, la Communauté Hospitalière de Territoire entre Chartres, Nogent le Rotrou et Châteaudun va devoir accélérer ces partenariats. L'A.R.S. ainsi que le Président du Conseil de Surveillance le demande. Un gros risque de mobilité pour nous personnels.

Mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats. Dans un courrier que le Ministère nous a adressé fin octobre, il évoque la mise en place de la P.F.R pour les catégories B. Il faut savoir que les Instits avec le Décret CHATEL vont voir leurs carrières et leurs revenus décidés en fonction des résultats obtenus ou non par leur établissement.

Pour Force Ouvrière nous revendiquons :

AAA, Augmentation Annuelle Automatique (des salaires) ; les entreprises du CAC 40 affichent des bénéfices considérables et dans la Fonction Publique notre Président disait que nous serions moins nombreux mais mieux payer !!! Vérifiez sur votre fiche de paie !

Partageons les richesses produites par l'ensemble des ouvriers : augmentation générale des salaires !

- Arrêt de la destruction des Services Publics
- NON au non remplacement des Fonctionnaires partant en retraite.
- NON à toutes nouvelles réformes sur les retraites ; cela suffit !!
- Modification du mode financement des établissements de Santé : abrogation de la T2A !
- NON à l'Hôpital Entreprise !
- NON au partenariat Public/ Privé qui favorise systématiquement ce dernier !
- OUI à un plan massif de formation professionnelle !
- OUI à de meilleures conditions de travail !

Les annonces du gouvernement accentuent l'austérité imposée depuis plusieurs années. Les salariés sont à nouveau très lourdement touchés : taxes sur les complémentaires de santé, augmentation de la CSG, accélération et aggravation de la contre-réforme des retraites de 2010, perte de pouvoir d'achat liée à la baisse des prestations sociales, détérioration et suppression accentuées des services publics et des services de santé, ajout ou instauration de journées de carence pour les salariés du privé et les fonctionnaires...

Pour FORCE OUVRIÈRE, l'austérité «de droite comme de gauche» est inacceptable. FO condamne et combat cette véritable «dictature de la dette», qui vise à sacrifier les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont pas responsables.

FO revendique :

- Une augmentation générale et significative des salaires, des pensions et des minimas sociaux ; c'est une condition de justice sociale et de relance économique créatrice d'emplois
- Une politique Industrielle ambitieuse
- Le renforcement des services publics et de la protection sociale collective par l'arrêt de la RGPP
- Une politique fiscale basée sur l'égalité républicaine et une redistribution effective des richesses

Pour FORCE OUVRIÈRE, il est regrettable que l'ensemble des syndicats n'acceptent pas de préparer en commun, comme nous le proposons, un appel clair à 24h de grève public/privé.

CE QU'IL FAUT, ACTUELLEMENT, C'EST RÉCLAMER L'ABANDON DE TOUTES LES MESURES D'AUSTÉRITÉ QUI PLOMBENT LES SALARIÉS



Pour un célibataire gagnant 1 416 euros net



| La mesure | Le coût |
|---|---------------|
| Gel du barème de l'impôt sur le revenu | + 155 euros |
| Taxation des mutuelles santé | + 20,52 euros |
| Hausse de la TVA à taux réduit de 5,5 % à 7 % | |
| Carte de transports en commun | + 5,30 euros |
| Voyage Sncf Paris-Marseille aller-retour | + 2,34 euros |
| Cantine d'entreprise | + 13,91 euros |
| Restaurant, pour un budget de 40 euros par mois | + 5,35 euros |
| Loisirs, culture (cinéma, livres, théâtre, cirque), pour un budget de 50 euros par mois | + 6,69 euros |
| Taxes sur les sodas (30 canettes par mois) | + 7,20 euros |
| Taxes sur les cigarettes (un paquet par jour) | + 109 euros |

COÛT TOTAL en 2012

325,31 euros

Pour un couple avec 2 enfants, 3 500 euros net de revenu



| La mesure | Le coût |
|---|---------------|
| Gel du barème de l'impôt sur le revenu | + 111 euros |
| Taxation des mutuelles santé | + 102 euros |
| Hausse de la TVA à taux réduit de 5,5 % à 7 % | |
| Carte de transports en commun (pour 2 adultes et un collégien) | + 14,90 euros |
| Cantine d'entreprise Restaurant, pour un budget de 70 euros par mois | + 27,82 euros |
| Loisirs, culture, pour un budget de 150 euros par mois | + 9,36 euros |
| Voyage Sncf Paris-Marseille aller-retour | + 20,07 euros |
| Location d'un mobilhome en camping sur deux semaines, pour 1000 euros | + 5,57 euros |
| Parc à thème (120 euros pour 4) | + 11,14 euros |
| Médicaments non remboursés, pour un budget de 20 euros par mois | + 15,32 euros |
| Taxes sur les sodas | + 2,67 euros |
| Taxes sur les cigarettes | + 18 euros |
| Revalorisation réduite des allocations familiales | + 109 euros |
| Revalorisation réduite de la PAJE (prestation accueil jeune enfant) | - 30 euros |
| | - 33,59 euros |

COÛT TOTAL en 2012

513,44 euros

NON à l'austérité !



Contact FO
Poste 1680





Quand F.O. s'adresse au Ministère de la santé

Depuis quelques semaines, notre organisation syndicale a adressé plusieurs courriers au Ministère de la Santé.



Dans un premier courrier nous rappelons que nous revendiquons un texte à l'attention des corps de la catégorie C de la filière administrative et soignante, dans les mêmes conditions que la filière technique, c'est à dire que nous revendiquons pour nos collègues (**auxiliaires de puériculture, A.M.P., aides-soignantes de classe exceptionnelle, chef de service de standard téléphonique principal, adjoint administratif principal de première classe**), classés dans l' Echelle 6, l'accès à l'échelon spécial (indice brut 499, indice majoré 430). **Cet échelon supplémentaire apporterait un bénéfice de 14 points d'indice soit un gain de 64.48 € (brut) par mois.**



Poste 1680 ou
02.37.30.38.18



Dans un deuxième courrier nous demandons à ce que le Ministère adresse une instruction aux chefs d'établissements concernant un rappel sur **le droit d'option des I.D.E spécialisés et des cadres**. Ce droit d'option s'ouvre le 1^{er} janvier 2012 jusqu' au 30 juin 2012. Une campagne d'information comme pour les I.D.E. Diplômé d'Etat doit absolument être organisée.

Enfin dans un troisième courrier, nous constatons aujourd'hui que les travaux concernant la réingénierie des professions paramédicales (**Masseur-Kinésithérapeute, M.E.R., ergothérapeute, Technicien de Laboratoire, Diététicien, Psychomotricien, ...**) sont ralentis ou stoppés. Force Ouvrière demande au Ministère de ré-ouvrir l'ensemble des travaux et de tenir ses engagements pour que le calendrier concerté soit respecté et que le reclassement est bien lieu **au plus tard le 1^{er} janvier 2013.**



La valeur du Point d'indice

4.6302 €
depuis le 1er juillet 2010



La Fédération Hospitalière de France
(F.H.F)
réunit dans la semaine 50
de l'année 2011 propose :



La rénovation de la gestion des ressources humaines dans le service public de santé constitue la première condition de la réussite de la transformation du dispositif d'offre de soins. Les personnels du service public doivent être accompagnés dans cette mutation en leur assurant protection, motivation et bien-être au travail. Elle est l'occasion d'une rénovation du dialogue social.

Le statut des établissements publics doit être assoupli afin d'adapter les organisations aux évolutions du service public de santé. Il doit permettre d'attirer de nouveaux talents et de les conserver. Une simplification des procédures et un allègement des normes sont indispensables.

« *Pour permettre une adaptation des établissements publics aux évolutions nécessaires de l'organisation de l'offre sanitaire et médico-sociale, leur statut est assoupli afin d'allier réactivité et protection des personnels.* »

Sur chaque territoire, une politique commune de gestion des ressources humaines médicales et non médicales est définie par les établissements publics, sanitaires et médico-sociaux. Cette politique est au cœur de la « stratégie de groupe » et s'appuie sur un centre d'expertise et d'accompagnement à la gestion des ressources humaines mutualisé.

Commentaire FO : les signataires de la Loi de la rénovation du dialogue social vont être contents ! FO c'est opposé à la Loi Bachelot, Loi qui va accélérer la fermeture de services, la mutualisation d'Hôpitaux, une transformation de nos établissements en Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.), cela changera le statut de nos établissements Publics en Etablissements de mission de services Public, la PRIVATISATION !

« Le dialogue social est développé à trois niveaux de responsabilité. Le premier concerne le ministère de la fonction publique s'agissant des rémunérations statutaires des agents publics ; le second concerne le ministère de la Santé s'agissant des modes d'exercice et des compétences des professionnels de santé ; le troisième concerne les établissements eux-mêmes s'agissant de la gestion de l'ensemble des ressources humaines (conditions de travail, gestion des emplois et des compétences, projet de carrières, promotion, etc.). Ce dernier point s'appuie sur des accords cadres locaux opposables eux-mêmes inscrits dans des accords cadres nationaux signés entre le représentant des employeurs et les organisations syndicales représentatives. »

Commentaire FO : « des accords cadres locaux opposables eux-mêmes inscrits dans des accords cadres nationaux signés entre le représentant des employeurs et les organisations syndicales représentatives. ». Cela revient à dire que les syndicats représentatifs pourront signer un accord local qui va à l'encontre de nos droits. A savoir qu'un syndicat (autre que FO) dans l'Eure et Loir a déjà pratiqué ce type d'accord, faisant perdre à des agents d'un service de la rémunération sur les gardes qu'ils effectuent. Force Ouvrière s'y oppose non aux statuts locaux ! Nous sommes des Fonctionnaires d'un seul pays.

« Pour dynamiser la gestion des ressources humaines et valoriser les compétences, le statut des personnels médicaux et non médicaux autorise l'introduction d'un régime d'intéressement par objectifs et par résultats, en complément du socle des rémunérations légales. Cet intéressement est défini par le directoire, sur la base d'un accord national discuté entre les représentants des établissements et les représentants syndicaux. »

Commentaire FO : La FHF, soutient la PFR issue de la Loi de Rénovation du Dialogue Social du 5/07/2010 (accord de Bercy). NON à la PFR ! Une destruction de plus à notre Statuts !

En dehors des saisies-arrêts par décision judiciaire, aucune retenue ne peut être effectuée sur les traitements sans un texte ou l'accord écrit de l'intéressé.



Lorsqu'une retenue doit être effectuée sur le traitement du mois payé en espèces et que son montant en a été fixé en accord avec l'agent après le début des opérations de paie, rien ne s'oppose à ce qu'un titre de recette soit émis par l'établissement et adressé au receveur en le priant de retenir, lors du paiement, la somme indiquée. Bien entendu, cette procédure ne peut être appliquée aux paiements par virement, la retenue étant alors effectuée le mois suivant.

Aucune retenue sur le traitement, même pour une créance de l'établissement employeur, ne peut dépasser la portion saisissable sous peine de nullité de la totalité de la saisie (CE, 18 janvier 1980, Dme Pillot de Cougny, Rec., p.30, Gest. hosp., n° 207, juin 1981, p. 586).

Le barème tient compte des charges de famille.

Dans le calcul de la retenue, il doit être tenu compte non seulement de la rémunération proprement dite, mais de tous les accessoires de la rémunération, à l'exception des indemnités déclarées insaisissables par la loi, des sommes allouées à titre de remboursement de frais exposés par l'agent et des allocations ou indemnités pour charges de famille (loi du 2 août 1949).

L'agent ayant droit à son traitement peut demander à l'établissement une indemnité en cas de retard ou de retenue irrégulière, dès lors qu'il peut établir qu'un préjudice en est résulté (nécessité de contracter un emprunt onéreux par exemple).



Les C.A.P.D. auront lieu le 2 Février 2012 à Dreux

EFFECTIFS

Hôpital public: RTT en souffrance



Des millions de jours de RTT s'accumulent sur les comptes épargne-temps des personnels et praticiens hospitaliers. FO revendique un règlement du dossier qui ne lèse pas les agents.

Le dossier est urgent et il concerne les personnels –environ un million de personnes– travaillant dans les 2 500 établissements publics hospitaliers (hôpitaux, maisons de retraite...). Alors que des millions de journées de RTT ont été stockées par les agents et les praticiens hospitaliers, sans que ceux-ci aient eu la possibilité d'apurer leurs comptes épargne-temps, le calendrier impose un règlement rapide. En effet, la loi de janvier 2002 sur les 35 heures à l'hôpital stipule que les RTT doivent être prises au bout de dix ans. Aussi celles qui ont été accumulées en 2002 devront être prises en 2012, celles de 2003 en 2013, et ainsi de suite.

Le gouvernement vient de consulter les organisations syndicales sur un projet de décret visant à solutionner la question des stocks de RTT, et les propositions avancées ne satisfont pas FO. L'organisation syndicale craint en outre qu'elles ne soient un prélude à une remise en cause des 35 heures –pointées du doigt par certains dans le problème des RTT à l'hôpital. Or, rappelle la Fédération FO des Services publics et de Santé, c'est la réduction des effectifs –conséquence de budgets insuffisants– qui a entraîné

une déréglementation du temps de travail. Et c'est «cette situation qui conduit inexorablement au recours aux heures supplémentaires non récupérables ou aux RTT qui finissent dans les comptes épargne-temps».

UN PRÉLUDE À LA REMISE EN CAUSE DES 35 HEURES?

Les personnels hospitaliers ont ainsi accumulé, depuis 2002, plus de 2 millions de journées –plus d'un million rien que dans les établissements de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris– et les médecins hospitaliers quelque 2,1 millions de journées de RTT. «Il était prévu depuis

plus de deux ans d'assouplir les conditions d'utilisation des comptes épargne-temps en faveur des agents. Or, les jours et les mois passant, cette discussion n'a pu aboutir», indique Luc Delrue, secrétaire fédéral à la Fédération FO des Services publics et de Santé, «Depuis, la dictature de la réduction de la dette publique et le plan d'austérité du gouvernement sont passés par là.»

Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'il n'y aura pas de rallonge budgétaire pour régler le dossier. Chaque hôpital devra gérer les RTT de ses personnels.

Le gouvernement souhaite modifier la réglementation et aligner la fonction publique hospitalière sur la fonction publique d'Etat où la mise

en réserve des RTT est plus restrictive, limitée à dix jours par an au maximum et plafonnée à soixante jours au total. Une option qui ne sied pas à FO. La fédération syndicale revendique une solution de fond: l'arrêt des suppressions de postes et le passage à des créations d'emplois afin d'améliorer les conditions de travail. Elle prévient en outre qu'elle s'opposera «à toute remise en cause» de la durée légale de travail de 35 heures.



Le Chiffre du mois

1 166

L'Espagne se classait, en 2004, en seconde position du classement mondial des consommateurs de ciment avec 1 166 kilos par habitant, soit trois fois plus que les États-Unis. Elle était suivie par l'Irlande (914), la Grèce (914), le Portugal (967) et l'Italie (795), alors que la moyenne européenne se situait à 528, selon l'association européenne du ciment Cembureau. Et de s'esbaudir devant une telle santé. Des pays qui «ont doublé, voire triplé leur consommation en relation avec leur fort taux de croissance interne (PIB)», comme on a pu l'écrire à l'École polytechnique de l'université Paris XI (IFPS). Pourtant, cela équivalait à rouler à 320 km/h sur une petite route de campagne... Aujourd'hui, après le krach, l'Espagne est constellée de villes fantômes, tramways quasi vides et aéroports, payés par le contribuable, où ne transitent que quelques dizaines de voyageurs par mois. Sous les mirages de la spéculation, des déserts de béton...

Force Ouvrière vous souhaite une bonne et heureuse année 2012, malgré un ou des plans de rigueur à venir durant cette année pour faire plaisir aux agences de notations.

Ces agences se veulent souveraine par rapport aux Etats, c' est elles qui veulent imposer notre choix de vivre, notre société, et font subir aux ouvriers des atteintes sans précédents sur leur pouvoir d' achat, leurs droits. Comme cela se passe en Grèce, où des taxes ont vues le jour, des baisse de salaire, des suppressions de poste de Fonctionnaire, des retraites ou des salaires non versé faute de fonds.

Et bien à Force Ouvrière nous disons depuis des mois que cette dette n' est pas la notre, depuis des mois nous disons que cela ne sert plus à rien des grèves ou manifestations saute-mouton, bloquons le pays une journée !



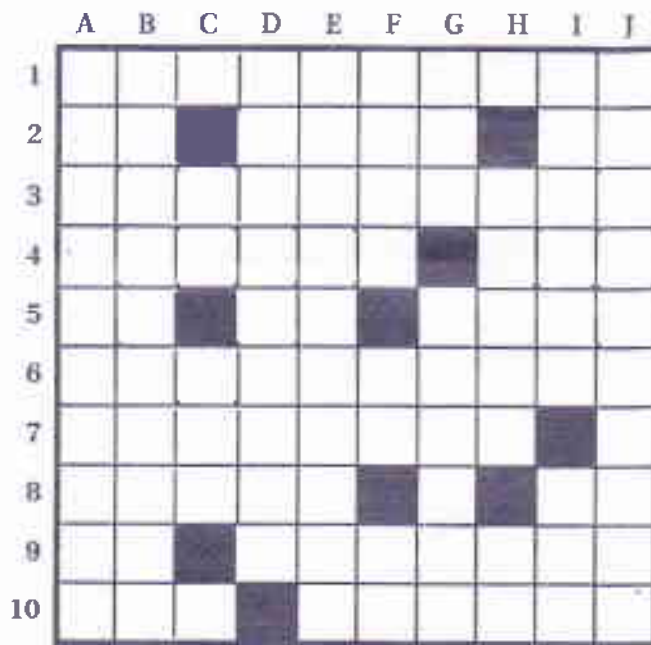
Un peu d'humour
Mais c'est tellement



LA ZONE EURO EST SAUVÉE



Pour l'instant, la France garde son triple A



Horizontalement

1. On la veut une et indivisible ! 2. Héros venu de loin. Chacun a le droit d'en avoir un ! Ricané. 3. Motocrottes. 4. Mérite mieux que Berlusconi ! Habitant... de la paroisse. 5. Commence un jour de la semaine, mais finit tous les autres. Réunion d'étoilés, Poil dur. 6. Transformations qui conservent les distances. 7. Ce saint fut l'occasion d'un célèbre massacre. 8. Il finit par être tué par le vilain mari (Nougare). Germanium. 9. Bien arrivé. Explorerai. 10. Moitié de sale hôte. Strophe.

Solution du dernier journal de Décembre



Verticalement

A. Recommencant. B. Nationalisâmes. C. Sodium. Vague de spectateurs. D. Avantagement. E. Tentas de séduire. F. Attachée. A l'oreille : s'alimenter. Titane. G. Impossibilité reconnue de poursuivre son activité. Hurliez. H. Pif. Il aurait pu être le dieu des chauffagistes ! I. S'élève en cas de difficulté rénale. Joyeux. J. Octobre, c'est de lui.



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2011-2012

| | ZONE A | ZONE B | ZONE C |
|--|---|--|---|
| Rentrée scolaire des élèves collèges et lycées | Lundi 5 septembre 2011 | | |
| Toussaint | Samedi 22 octobre 2011 au Jeudi 3 novembre 2011 | | |
| Noël | Samedi 17 décembre 2011 au Mardi 3 janvier 2012 | | |
| Hiver | Samedi 11 février 2012 Lundi 27 février 2012 | Samedi 25 février 2012 Lundi 12 mars 2012 | Samedi 18 février 2012 Lundi 5 mars 2012 |
| Printemps | Samedi 7 avril 2012 Lundi 23 avril 2012 | Samedi 21 avril 2012 Lundi 7 mai 2012 | Samedi 14 avril 2012 Lundi 30 avril 2012 |
| Début des vacances d'été (**) | Jeudi 5 juillet 2012 | | |

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

**Des renseignements ou aide, CGOS, ANFH, CAF,
Aide à la consommation, Logement, Juridique,**
Contactez - nous

Téléphone : 02.37.30.38.18 Poste interne : 1680 DECT: 7250 Messagerie : syndicatfo@yahoo.fr